

CHARTRE DE LA MAISON DU SPORT AU FEMININ

PREAMBULE

Contexte International

En septembre 2015, les 193 Etats-membres de L'ONU ont adopté 17 objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

L'objectif numéro 5 de l'ONU s'intitule : « *Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et filles.* »

L'ONU rappelle que :

« *L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental de la personne, mais aussi un fondement nécessaire pour l'instauration d'un monde pacifique, prospère et durable.*

...

Garantir l'égalité d'accès des femmes et des filles à l'éducation, aux soins de santé, à un travail décent et à la représentation dans les processus de prise de décisions politiques et économiques nourrira l'instauration d'économies durables et sera bénéfique aux sociétés et à l'ensemble de l'humanité. La mise en œuvre de nouveaux cadres juridiques concernant l'égalité des femmes sur le lieu de travail et l'éradication des pratiques néfastes ciblant les femmes est essentielle pour mettre un terme à la discrimination fondée sur le sexe. »

Parmi **les objectifs et cibles** de l'ONU, figure notamment :

« *5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.* »

- L'action de l'Association s'inscrit dans cette démarche.

Contexte National

De 2012 à 2016, la France est passée du 45ème au 17ème rang mondial en matière d'égalité femmes-hommes, selon l'étude annuelle du Forum économique mondial (basée sur 4 indicateurs: opportunités économiques, éducation, santé et émancipation politique). Mais ce résultat n'est pas suffisant et les inégalités doivent être combattues sans relâche pour que l'égalité femmes-hommes devienne une réalité.

Contexte Régional

Une enquête régionale en Occitanie menée par l'INSEE en 2016, a mis en évidence les inégalités salariales. Les femmes salariées perçoivent 81% du salaire de leur homologue masculin. Depuis la création de la région Occitanie, une commission spécifique dédiée à l'égalité femmes-hommes a été mise en place pour

impulser des dispositifs en matière d'égalité femmes-hommes. De cette initiative a découlé le premier plan d'action régional pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes entre 2017 et 2021. Les actions portent autour de 11 objectifs transversaux afin de proposer des actions concrètes et pertinentes.

- L'action de l'Association s'inscrit à la suite de ce contexte, et elle entend avoir son rôle à jouer afin de contribuer à ce que notre Région et notre pays parviennent à des résultats concrets dans l'amélioration de la situation des femmes dans leurs rapports avec la pratique sportive et plus largement, dans leurs rapports avec le monde du sport.

POURQUOI LE SPORT

Curieusement, le domaine du sport n'est pas souvent visé dans les déclarations internationales ou nationales relatives à la lutte contre les discriminations faites aux femmes.

Pourtant, historiquement, la pratique du sport, est un domaine emblématique qui concentre grand nombre d'obstacles concrets ou symboliques, pensés ou impensés, qui ont éloigné et continuent parfois d'éloigner les femmes de la pratique du sport.

Bien que des progrès aient été accomplis dans le monde entier en matière d'égalité des sexes et des genres dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (notamment l'égalité d'accès à l'enseignement primaire pour les filles et les garçons), les femmes et les filles continuent de pâtir de discrimination et de violences, en particulier dans leur rapport avec le monde du sport.

Il est plus que temps de se donner les moyens de réactualiser le lien entre pratique du sport et émancipation de la femme. Cette idée qui paraît contemporaine est pourtant déjà présente dans le vieux mythe d'Atalante, la célèbre chasserresse insurpassable à la course à pied.

NOS OBJECTIFS

- Œuvrer au développement de la pratique du sport au féminin.
- Accompagner les territoires, la société civile, le secteur privé et les citoyens, à agir concrètement en faveur de l'égalité femmes/hommes dans le domaine du

NOTRE METHODE

- Assurer un état des lieux réaliste, puis mettre en œuvre un suivi rigoureux des progrès réalisés et identifier les domaines d'amélioration possible.
- Créer une dynamique d'appropriation des objectifs d'égalité femmes/hommes dans le domaine sportif, sur les territoires, par la société civile, le secteur privé et les citoyens.
- Favoriser un contexte de coopération : diffuser les bonnes pratiques et construire un cadre de coopération entre les acteurs pour mener des actions conjointes.

NOS POLES

Compte tenu de la multiplicité des champs d'actions, l'Association s'est dotée de plusieurs pôles thématiques :

➤ Favoriser l'accès aux pratiques sportives

L'accès à la pratique sportive chez les femmes depuis le plus jeune âge est freiné par des barrières socio-culturelles mais également d'inégalités de traitement par la sphère publique comme privée en matière d'infrastructures et d'équipements sportifs.

Ce Pôle doit notamment œuvrer à trouver les leviers permettant de lever les freins à l'accès au sport (culturels, financiers, logistiques), œuvrer à l'égalité d'accès aux équipements sportifs en lien avec les collectivités, accompagner le développement de la pratique sportive féminine, sensibiliser à l'amélioration de la R&D au profit de la performance et de la pratique du sport féminin. Ce Pôle sera notamment appelé à intervenir sur des actions de sensibilisation des acteurs du monde sportif. La création d'un guichet unique de la pratique du sport féminin et la mise en place d'actions permettant de favoriser l'aménagement du temps scolaire afin de tendre vers une égalité.

➤ Améliorer la pédagogie et la culture de la pratique féminine

La mise en place d'une pédagogie adaptée ainsi que des supports éducatifs et culturels.

Ce Pôle doit notamment proposer des activités en famille, former et sensibiliser pour le sport féminin à l'école, favoriser la mixité par l'accès à la culture. Ces objectifs seront atteints par la constitution d'un centre de ressources culturelles, par des interventions dans les établissements scolaires et via la publication d'un livre afin de promouvoir la visibilité de la pratique sportive féminine.

➤ Encourager les carrières sportives féminines et la représentativité

Les femmes sont sous-représentées au sein des instances sportives et des gouvernances. Les disparités entre les parcours des hommes et des femmes peuvent être réduites pour tendre à un modèle égalitaire.

Ce Pôle doit notamment œuvrer pour une meilleure représentativité des femmes dans les instances et les gouvernances sportives. Le pôle publiera un rapport sur l'état du milieu sportif professionnel, travaillera sur l'égalité salariale et la reconnaissance d'un statut professionnel pour les femmes sportives. A travers la création d'un pôle d'expertise, d'une bourse sportive, et d'une carte de fidélité ce pôle s'appuie sur le réseau d'entreprises pour favoriser la mixité dans les parcours professionnels.

➤ **Impulser la visibilité et la notoriété des pratiques féminines**

La pratique sportive féminine fait état d'un déficit de notoriété et de visibilité dans les médias français.

Ce Pôle doit notamment encourager une communication active sur le sport féminin, une médiatisation à toutes les échelles afin de lutter contre les stéréotypes de genre. Ces objectifs seront rendus possible par la collaboration avec le monde journalistique toulousain et par une campagne de communication étayée.

➤ **Promouvoir la santé via la pratique sportive**

Promouvoir la pratique sportive comme enjeu de santé lié au genre.

Ce Pôle doit notamment identifier les freins à la pratique sportive pour créer une passerelle entre le sport et les enjeux de santé publique. Ce pôle rendra visible les enjeux de santé des femmes via des campagnes de prévention. A travers des conférences et des journées portes ouvertes les actions tenteront d'apporter des solutions aux problématiques de santé liées au genre.

NOS ENGAGEMENTS

Notre Association tient particulièrement à défendre sa méthode d'action, qui pourrait se résumer ainsi :

- La fourniture d'études documentées, sérieuses et fiables, s'agissant notamment de déterminer les freins éducatifs et/ou culturels entourant la question de la pratique du sport au féminin ;
- Le partage de manière pédagogique du résultat de ces travaux, permettant d'aller vers une appropriation des objectifs d'égalité homme/femme dans le domaine sportif, par les territoires, la société civile, le secteur privé et les citoyens.
- La Co-construction des solutions avec tous les acteurs impliqués, en intégrant des thématiques connexes, dans un cadre démocratique et tolérant.

Notre Association promeut les vertus de la pédagogie, du dialogue, du débat, et de la co-construction de solutions avec les acteurs locaux.

GRATUITE ET ABSENCE DE CONTREPARTIE

En signant la présente Charte, vous vous engagez à soutenir et à assister l'Association gratuitement, et sans aucune contrepartie financière.

INDÉPENDANCE

LA MAISON DU SPORT AU FEMININ agit en toute indépendance de tout mouvement politique, syndical ou religieux.

Les actions menées par LA MAISON DU SPORT AU FEMININ s'adressent à toutes les personnes concernées par la pratique du sport au féminin, sans discrimination de quelque nature que ce soit (sexe, genre, âge, nationalité, religion, opinion, syndicat, etc...).

En signant cette Charte, vous vous engagez à ne pas réserver/limiter votre soutien, votre assistance, à un public spécifiquement ciblé en fonction de critères discriminatoires (sexe, genre, âge, nationalité, religion, opinion, syndicat, etc...).

COMMUNICATION

L'Association est ouverte à toutes les personnes qui se reconnaissent dans ses objectifs et dans ses méthodes, mais tient à ce que toutes les personnes impliquées et notamment les personnes qui associent leur image et/ou leur prise de parole aux actions de l'Association, partagent et représentent par le geste et par la parole, les valeurs et les méthodes prônées par l'Association.

Toute communication externe faisant référence aux activités de LA MAISON DU SPORT AU FEMININ doit faire l'objet d'une validation préalable et écrite de la part de l'Association.

En signant cette Charte, vous vous engagez à solliciter l'autorisation de l'Association, préalablement à toute diffusion d'une campagne de communication et/ou intervention médiatique (réseaux sociaux y compris) qui citerait ou ferait apparaître directement ou indirectement le nom de l'Association et/ou ses activités.

VALEUR ENGAGEANTE

Le signataire reconnaît expressément avoir pris connaissance du contenu des présentes, avoir eu l'occasion d'obtenir toute précision requise, et avoir pu en mesurer toutes les implications, préalablement à sa signature.

Par conséquent, en signant les présentes, le signataire s'engage à en respecter les termes, et déclare être parfaitement informé du fait que tout manquement aux présentes est susceptible de :

- Justifier l'arrêt immédiat par l'Association du partenariat/collaboration (sous toutes ses formes);

- Justifier, le cas échéant, la perte de la qualité de membre de l'Association, pour motif grave ;
- Causer un préjudice (matériel et/ou moral) à l'association LA MAISON DU SPORT AU FEMININ ;
- Engager sa responsabilité.